

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Occitanie-Pyrénées
135 allée de Brienne
31000 Toulouse
05 32 97 55 42
occitaniepyrenees@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    

ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME DE CELLES

Mairie
09000 Celles
06 61 77 33 71
nddecelles@gmail.com
<https://notredamedecelles.com/>



FONDATION

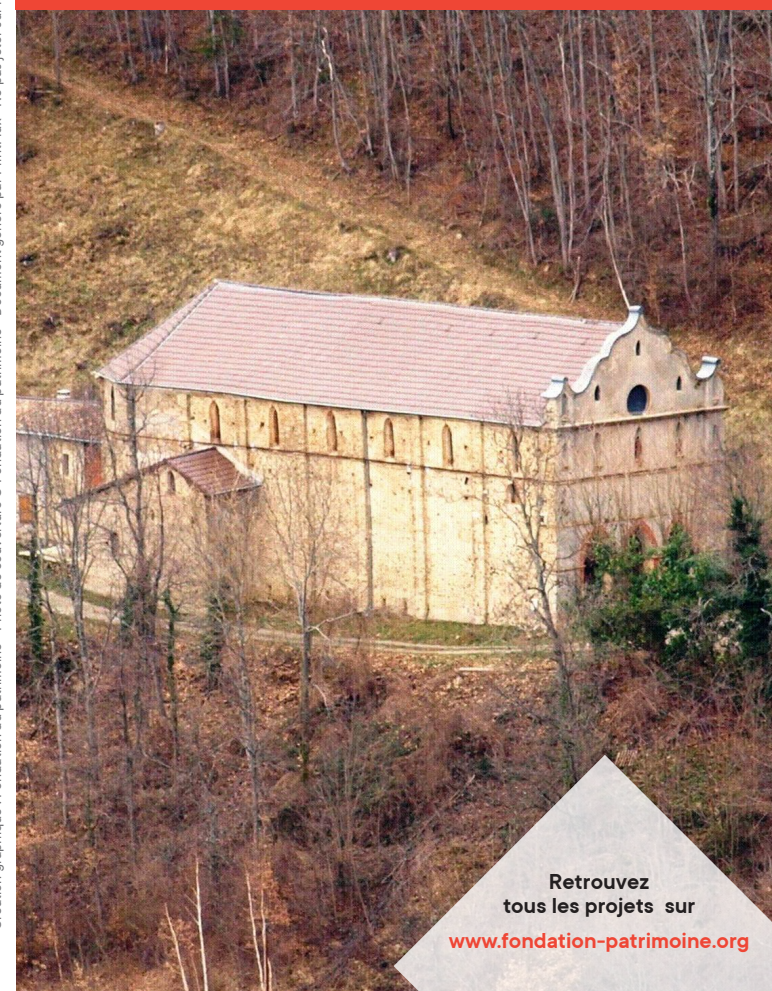


► Je donne !

Pour la
restauration de

La chapelle Notre-Dame de Celles

CELLES (09000)



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Soutenez la restauration de l'église Notre-Dame de Celles

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Dans les Pyrénées ariégeoises, sur la commune de Celles, une chapelle s'élève près d'une fontaine, à l'endroit où la Vierge Marie serait apparue à un jeune berger de 15 ans, Jean Courdil, le 28 mai 1686. Elle l'aurait invité à appeler les villageois à la conversion, avant de lui annoncer que l'eau de la fontaine deviendrait bienfaitrice. De nombreuses guérisons y furent ensuite rapportées. Un premier oratoire fut bâti en 1695, puis la chapelle actuelle au milieu du XIXe siècle. Aujourd'hui fragilisée par un glissement de terrain, elle fait l'objet d'un vaste chantier de restauration.

◆ ◆ LE PROJET DE RESTAURATION

Face à la dégradation des murs, un premier diagnostic dans les années 2000 pointait l'écrasement de la charpente, motivant de nombreux travaux intérieurs. Insuffisant, le sous-sol se dégrade aussi, par un glissement lent et progressif, obligeant la fermeture de la chapelle par sécurité. En 2025, des études préliminaires ont été finalisées et une solution technique validée. Elle consiste à soutenir les fondations par micropieux ancrés dans la roche profonde et à renforcer les contreforts actuels.

◆ ◆ UNE FORTE MOBILISATION AUTOUR DU PROJET

Depuis 1999, l'association Pour la restauration de la chapelle Notre-Dame de Celles œuvre en partenariat avec la commune à sauver l'édifice. Jusqu'à sa fermeture, des bénévoles assuraient chaque dimanche l'accueil des visiteurs, la visite du lieu et son histoire, ainsi que des concerts. Depuis le printemps 2026, l'association bénéficie d'une délégation de maîtrise d'ouvrage pour accompagner la future tranche de travaux. Reconnue d'intérêt général, elle permet à chacun de soutenir ce patrimoine spirituel pyrénéen.

Montant des travaux	703 581 €
Objectif de collecte	100 000 €
Début des travaux	2027



Crédit photos © Fondation du patrimoine

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de La chapelle Notre-Dame de Celles

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/105824

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Occitanie-Pyrénées, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
La chapelle Notre-Dame de Celles

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐